

Association Echanges et partage

Représenté par Mr Aboutayeb Rachid

26 rue André Ampère

34 570 Montarnaud

06 60 82 46 14

echangesetpartage34570@gmail.com

Le 7 mars 2026, à Montarnaud

A destination de :

Monsieur Georges RIVIECCIO

le commissaire-enquêteur

**Chargé de l'enquête publique pour la révision du plu
de la commune de Montarnaud**

L'association Echanges et partage dont je suis le président a la charge de la création d'un lieu de culte sur la commune de Montarnaud sur la parcelle cadastrée BO 124.

A ce titre, je vous demande de bien vouloir considérer notre requête qui concerne les 3 points suivants :

A - Accès parcelle.

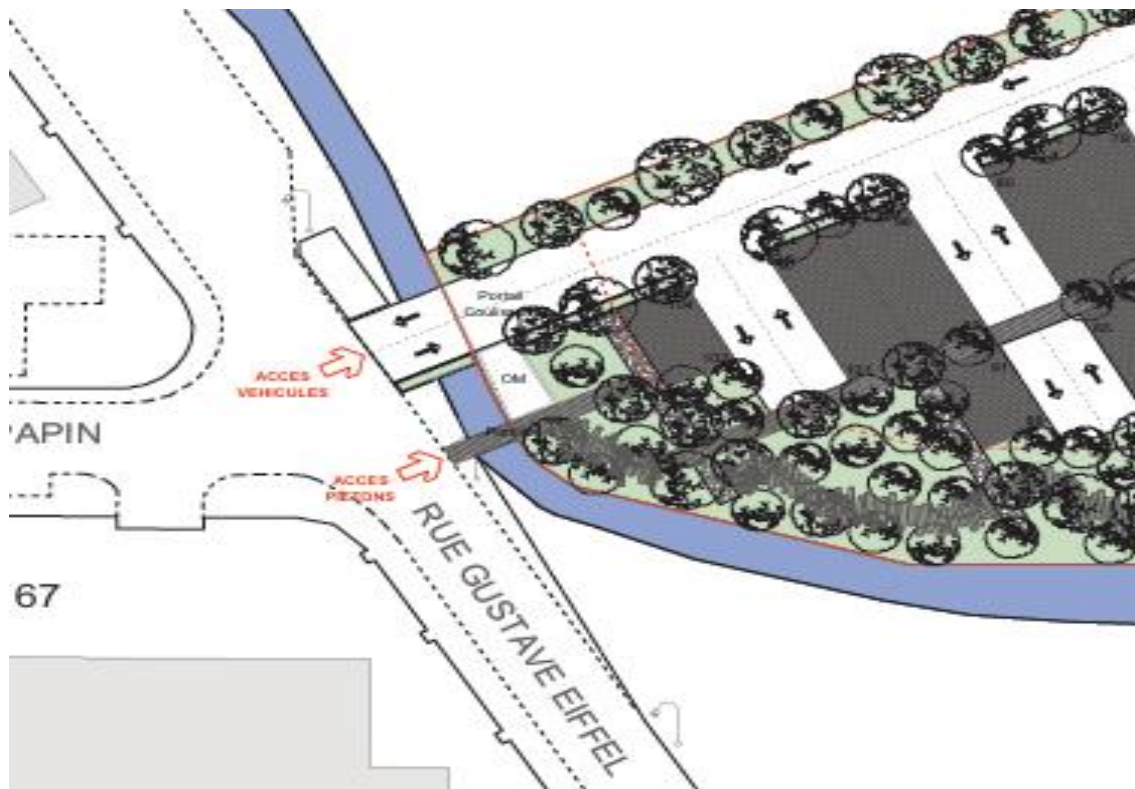
En effet, le projet comporte une partie pour la création « d'un lieu de culte » (lot A) et d'autre part la création de « Activités de service ... » (padel, lot B).

Voir plan ci-après du projet de plan de division :



Il nous paraît indispensable que des accès indépendants soient créés afin de ne pas perturber les activités des uns et des autres. Aussi cela permettra d'éviter des procédures d'urbanisme complexes comme un permis d'aménager (PA).

C'est pourquoi je vous demande la possibilité de prévoir le passage pour le lieu de culte sur le bas de la parcelle (voir proposition suivante) :



Bien sûr, il sera réalisé une étude hydraulique pour définir le diamètre du busage nécessaire au bon écoulement des eaux et à la structure de l'ouvrage. Il en sera de même pour la création du 2^{ème} accès pour le « padel » qui lui serait à côté de l'accès de la DIR.

B - Zone non aedificandi

Je souhaite attirer votre attention sur la zone non aedificandi de 20 mètres, située de part et d'autre du ruisseau de la rue Gustave Eiffel.

Il est noté dans le projet de modification de plu que la zone de 20 m est soumise à une étude hydraulique. Merci de préciser dans la partie « Eléments de programmation » que la zone aedificandi ainsi que l'aménagement de parking sont soumis aux résultats de l'étude hydraulique.

Nous respecterons la limite à 10 ou 20 m selon les résultats de l'étude hydraulique que nous ferons, en respectant l'écoulement et l'absorption des eaux en utilisant des matériaux perméables pour les places de parking.

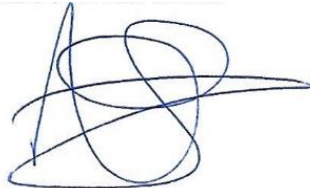
C- Implantation par rapport aux limites séparatives privées

Il est prévu dans le projet de ce nouveau plu, un recul de 5m minimum pour les constructions.

Est-il possible de mettre à 3m ? cela permet une meilleure utilisation des espaces.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information, et vous prie d'agréer mes salutations distinguées,

Rachid Aboutayeb

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.